

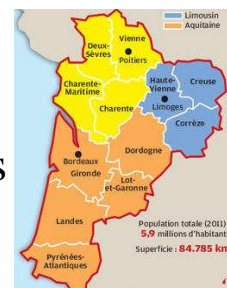


Union Nationale des Syndicats Autonomes

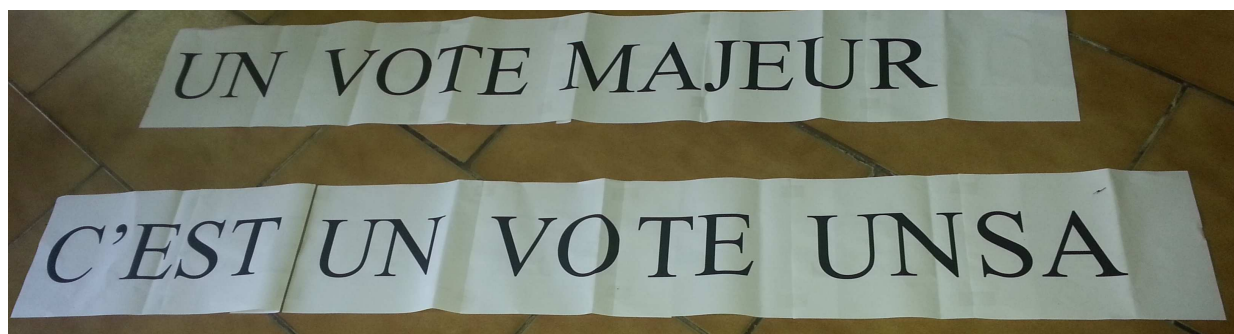
GAMELLES ET BIDONS

Interrégion des Douanes
de Bordeaux

Décembre 2016



2017 . . . ANNÉE D'ÉLECTIONS ! 5 BONNES RAISONS DE VOTER UNSA



En 2017 vous élirez le comité technique de la nouvelle DI de Bordeaux. La date a été fixée au **16 mars 2017**.

Chacun d'entre vous est concerné par le vote ; que ce soit par le vote groupé (au sein de sa brigade ou bureau), le vote directement à l'urne (uniquement la matinée du 16 mars) ou bien par correspondance pour les CLM ou CLD.

Jusqu'à présent la composition de ce CT est constituée de 10 représentants : 4 élus CGT, 2 élus USDFO, 2 élus Solidaires, 1 élu CFDT et 1 élu UNSA. En 2017, la DI de Bordeaux (Bordeaux, Bayonne et Poitiers) passant en dessous des 1000 agents, les représentants du personnel ne seront plus que 8 !

Mais quel que soit le nombre, c'est la qualité du syndicat et de son élu qui doit compter dans votre choix. Bien entendu on travaille mieux à deux que seul et encore mieux tous unis que divisés lorsque les dossiers abordés sont cruciaux.

Mais ne rêvons pas, bloquer ou inverser un projet porté par l'administration n'est pas lieu commun ! Alors qu'attendre d'un tel comité ?

L'Unsa Douanes prend plusieurs engagements :

1/ Le syndicat agit sur des sujets sérieux pouvant impacter considérablement la vie des agents, ses représentants doivent donc être crédible et remiser au placard tout acte ou propos caricatural et théâtral. Si c'est aussi votre opinion, **alors voter UNSA.**

2/ Si des décisions influent sur l'avenir du personnel, le syndicat s'engage, à accompagner individuellement chaque agent qui ferait appel à lui. Pas de démagogie, mais pas de laisser pour compte non plus ! Si cela vous convient, **alors voter UNSA.**

3/ L'Unsa abat les clivages idéologiques ou politiques. Nous pensons qu'il s'agit de lignes de fracture d'un autre temps. L'intérêt professionnel collectif ou individuel prime. Vous souhaitez aussi dépoussiérer les pratiques syndicales **alors voter UNSA.**

4/ Vous défendez des valeurs ? ça tombe bien car l'Unsa a des valeurs à défendre : attachement à la laïcité de la République, à la démocratie, aux libertés, à la justice sociale, à la solidarité, au Service public au service de la Nation, au droit à l'emploi, à la fraternité et la tolérance, dans la fidélité au principe de l'indépendance syndicale. **Alors, voter UNSA.**

5/ Vous attendez du syndicat de votre choix qu'il vous informe de manière concise mais régulière et précise, **alors, voter UNSA.**

DU SOUFFLE DANS LES VOILES DU CSRH

Le DI de Bordeaux...en action

Dans le numéro d'octobre de le centre des services Peut-être que cette allégorie entendu, car depuis, le DI de si elles étaient validées par la Bien entendu, l'attitude démarche constructive et acceptée par l'ensemble des de ces premières lueurs

Lors du CT du 8 décembre les effectifs du CSRH ainsi :

96 agents + 9 Paris Spécial bureau interministériel des de stockage et 1 pour la pour le centre de stockage



gamelles et bidons, nous titrions, concernant ressources humaines : « et vogue la galère ». du vécu des agents du CSRH aura été bien Bordeaux a annoncé quelques mesures qui, DG, apporteraient un peu d'air à ce service. exemplaire des agents du CSRH, leur l'unité syndicale sur une base claire et agents ne sont pas étrangères à l'apparition d'espoir.

Directeur interrégional nous a informé que seraient portés en 2017 à 117, décomposés

+ 2 emplois technique recrutés par le (BIEP) emplois publics (1 pour la gestion du centre gestion de base de données) + 5 vacataires + 5 vacataires gestionnaires de portefeuille.

Cet appel d'air sur la volumétrie des emplois, constitué en grande partie par le recours à 10 vacataires, se couple à un plan d'actions répondant à la prévention des risques psycho-sociaux. Ce plan d'actions engage une démarche constructive et très concrète afin d'améliorer l'environnement professionnel du CSRH. Nous en avons eu une présentation synthétique lors du CT du 8 décembre mais une appropriation par l'ensemble des agents nous semble également nécessaire.

Le Chef du service, Monsieur Luc, est chargé quant à lui de déployer ce plan qui devrait se traduire par des améliorations de travail pour chaque catégorie d'agent du CSRH.

Il n'est pas inscrit dans le marbre que les choses s'amélioreront rapidement, mais une volonté d'écoute mutuelle s'est instaurée afin de trouver des solutions à une situation dont le constat semble également partagé.

Néanmoins la problématique "Ressources Humaines" ne peut être cantonnée au seul CSRH. Les FRHL, Sous-direction A et au-delà, tous les agents forment la chaîne RH. C'est pourquoi, nous sommes favorables à un diagnostic complet de cette filière afin de lister les processus et charges de travail afférents à chacun. Cette approche est également partagée par la DG qui a commandé un audit externe. L'Unsa agira pour, qu'à la suite de cette étude, les charges de travail pérennes soient bien confiées à des emplois de titulaires et non à des vacataires, quitte à transformer ces contrats courts en emplois de titulaire !

L'Unsa n'a pas l'habitude d'utiliser la flagornerie envers qui ce soit et en premier lieu envers la hiérarchie. Nos différents écrits précédents sur le sujet du CSRH en attestent. Nous avons même été les premiers à avoir adressé une longue lettre à la Directrice générale pour lui expliquer le mal être des agents, nous avons également alerté le Ministère sans attendre.

Mais lorsque une démarche positive s'instaure, nous ne crions pas au loup !

Nous approuvons tout en restant vigilant sur l'accomplissement des mesures annoncées et ferme sur nos revendications, à savoir au cas présent, des emplois de douaniers et non de vacataires lorsque les tâches sont non ponctuelles.

En conclusion, nous souhaitons ré-évoquer le sort des agents du pôle spécialisé (retraite, accidents de service...) qui semblent mis un peu à l'écart des mesures ci-avant évoquées : nous n'aurons de cesse d'agir pour rétablir la justice là où elle semble s'arrêter au seuil de la porte lorsque celle-ci n'est pas située à la prestigieuse adresse du quai de la Douane !

En effet, ce service est également touché par le manque d'effectif. Certes avec la délocalisation du service à bordeaux, une charge de travail a été transférée au Service des Retraites de l'État de Nantes, mais elle ne correspond pas à la perte de 5 agents qu'a subi ce service surtout si on tient compte qu'il traite annuellement de 200 à 250 dossiers d'accident de service qui n'étaient pas de leur compétence à Nevers.

Du chemin reste donc encore à faire si nous voulons renforcer la cohérence des décisions de l'administration !

SUITE DU CT DU 8 DÉCEMBRE

Outre le point sur le CSRH abordé en question diverse, ce CT a donné lieu à examen de plusieurs dossiers après la lecture des déclarations liminaires de la CGT et de l'Unsa.

Déclaration liminaire de l'Unsa : « C'est la dernière fois que nous nous réunissons dans une telle configuration car au 1er janvier 2017, la DI de Bordeaux n'aura plus les mêmes contours, perte de la DR de Midi Pyrénées et arrivée de la DR de Poitiers.

Mais à vrai dire, de tels changements ne nous sont plus extraordinaires ! En effet, les représentants du personnel que nous sommes avons eu, tout au long de nos mandats, à statuer sur des incessantes réorganisations de services, des choix de missions, des fermetures de postes et de sites ... bref, toute une série de mesures qui ont mis la maison Douane sens dessus dessous.

Nous vous faisons régulièrement échos du sentiment de raz le bol qui domine chez les agents. A vrai dire on pourrait l'avoir à moins. Mais est-on arrivé au bout de nos ennuis ? rien n'est moins sûr ! D'ailleurs figure à l'ordre du jour de ce CT un point sur la fermeture de la recette régionale de Toulouse.

Pourquoi porter ce sujet au CT de la DI de Bordeaux alors que la fermeture de la recette régionale impactera en premier chef la DI de Montpellier ? Nous demandons le retrait de ce point de l'ordre du jour de ce CT.

Sur le thème des emplois, le récent CT de réseau a réparti le global des effectifs par DI pour 2017. Nous nous orientons vers un abondement d'emplois dans la branche surveillance et une réduction drastique d'emplois OP/CO. Pouvez-vous nous indiquer quelle sera la répartition des ER 2017 par DR y compris pour le CSRH ?

Si 2017 est l'année où un certain nombre d'entre nous poursuivront leurs activités sous d'autres horizons, l'Unsa est bien consciente que 2017 ne sera pas l'année où s'évacueront les difficultés professionnelles rencontrées quotidiennement par les douaniers. C'est pourquoi nous demandons qu'aucun douanier ne soit laissé sur le bord du chemin au cours de l'année à venir. »

Après cette lecture, toutes les OS ont proposé un vote concernant une motion sur l'amiante de manière à mieux prévenir ce risque, mieux identifier les agents en contact avec ce matériau pour mieux les prendre en charge. Cette motion est la déclinaison au niveau local d'un travail commun des fédérations syndicales dont l'Unsa Finances. Au niveau douanier régional une partie de l'hôtel des douanes de Bordeaux, le STA, l'ex-recette locale de Cadillac et Portet sont des sites où l'on a décelé la présence d'amiante.

À ce propos nous apprenons que l'équipe de Bassens chargée de la surveillance renforcée de l'estuaire, ne sera pas spécialisée pour le contrôle des espaces confinés des navires. Mission qui serait susceptible de créer des risques d'exposition à l'amiante.

Le point sur la fermeture de la Recette régionale de Toulouse a donné lieu à quelques échanges, à une motion intersyndicale et à un refus de l'ensemble des élus du personnel de participer au vote.

Le second point a porté sur la création de la recette interrégionale de Bordeaux qui comptera 20 agents avant d'être jaugeé à 30 lors de l'intégration de la recette régionale de Poitiers (qui compte actuellement 14 agents). La CGT a mis en évidence l'incohérence de vouloir créer localement une structure dont l'arrêté constituant le poste comptable n'est pas encore paru au JO. Les représentants CGT, UNSA, Solidaires et CFDT n'ont pas pris part au vote après avoir voté une motion. L'USDFO s'abstenant.

Le troisième point de l'ODJ sur le relogement du centre viti de Blaye a permis de retrouver une unanimité de vote favorable à ce déménagement. Pour l'Unsa, le souhait des agents, la présence d'un ascenseur et d'un parking, le tout pour un loyer raisonnable, a motivé notre vote.

Le quatrième point concerne également la relocalisation de la brigade de Millau et donne lieu également à un vote positif unanime. La mise à disposition est prévue pour le second semestre 2017. La location, vu l'ampleur du projet, reste faible à 3300 € le mois. Le CT a permis d'acter la construction de deux niches pour chiens.

Enfin la proposition de modification du régime horaire des agents de la brigade d'Oloron passant de 36h hebdo à 37h30 pour 6 jours d'ARTT de plus a donné lieu à partage des votes : Abstention de la CGT, UNSA et CFDT et Pour de l'USDFO et Solidaires.

En questions diverses, nous avons évoqué le sort du bureau d'Agen dont les effectifs devraient être portés de 9 à 10 agents. Le DI relève que GIFI conserve au final son dédouanement sur la DR de Bordeaux alors que d'autres solutions s'offraient à lui. Il fait part également de sa volonté de rencontrer ces agents prochainement.

CAPL DU 15 DÉCEMBRE

Une série de CAPL avaient lieu ce 15 décembre afin de valider les demandes de mutation au niveau régional et de traiter quelques dossiers de recours en instance.

Liminaire Unsa :

- 2017 est l'entrée en vigueur du nouveau Règlement particulier concernant les mutations. Les nouveautés modifient particulièrement le décompte des points, à cet égard, nous relevons que l'ancienneté en douane procure un total de points pouvant être considérable. Nous y voyons une source d'iniquité entre agents ayant accompli intégralement leur carrière en douane et agents ayant déroulé une carrière au sein de diverses directions du ministère des finances par exemple. Dans un contexte où l'administration elle-même propose la mobilité de carrière, ce dispositif ne vous semble-t-il pas aller à l'encontre de cette volonté ?
- Deuxième thème qui préoccupe les agents est la possibilité qui leur est offerte de se radier après la parution du tableau. Cette possibilité sera-t-elle maintenue jusqu'à la date de la CAP centrale de mutation ?
- L'emploi de catégorie B, branche OP/CO, du Musée des douanes de Bordeaux n'est ni repris en poste à profil, ni en poste de spécialiste, néanmoins l'écrémage opéré par l'administration sur les demandes de mutation est rigoureux. Il est vrai que nous sommes sur un cas exceptionnel. Il s'agit d'un emploi particulier où la connaissance de la personnalité du postulant est utile. L'appréciation pouvant se faire effectivement sur les diplômes détenus par le postulant mais aussi et/ou sur son intérêt à la thématique muséale. Nous souhaitons que les choses soient clairement énoncées afin que les mouvements de mutations sur ces emplois soient le plus limpide possible.
- Enfin cette campagne d'inscription, indique encore un fort taux de demandes de départ du CSRH, 17 C2 et 11 C1. Il sera intéressant de voir si pour le tableau 2018, cette volonté de turnover diminuera. A notre avis, c'est là, Monsieur le Président, votre principal défi pour 2017. Nous avons pris acte des annonces concernant le CSRH que vous nous avait faites au CT du 8 décembre ; nous agissons également pour faire avancer les choses.

Pour le premier point, nous avons cité en exemple le cas des agents des impôts qui avaient, en 1993, décidés de suivre leur emploi CI en douane. Le constat est bien là, ils ne pourront compter leur ancienneté avant 1993 !

Pour le deuxième point, il existera bien une seconde vague de radiation, mais sa date de conclusion n'est pas encore fixée.

Sur le troisième point, pas un seul agent de la DI de Bordeaux demandant le poste OPCO du Musée n'a eu d'avis favorable !

Sur le quatrième point se référer à l'article précédent.

CTM DU 12 DÉCEMBRE

Une nouvelle annonce permet aux douaniers de lors de l'accord social.



bonifier un peu plus les gains d'IMT négociés

En effet alors que nous partions à la base d'un devons arriver en 2018 à un IMT de 89,48 €



montant d'IMT de 60 euros mensuel et que nous ce sera au final au 1^{er} janvier 2018 un IMT de

94,26 €.

Prochaine étape, 87,77 euros dès le 1^{er} janvier



2017 !

Malheureusement Bercy n'a pas été, ce qui avec l'IMT versée aux agents de la DGFIP soit 106,76 €.

aurait été logique, jusqu'à l'alignement complet

L'UNSA SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE A TOUTES ET TOUS